



Chères artisanes, Chers artisans,

Nous lançons les pré-inscriptions pour notre édition 2026 !

Merci à vous de bien lire tout ce qui suit
avant d'envisager une inscription !

Règlement du Marché de Noël 2026

Dates et horaires

Il aura lieu les 28 et 29 novembre 2026 à Bottens.

Chaque participant sera tenu de respecter l'horaire suivant :

- samedi 28 novembre 2026 de 10h00 à 20h00. Dès 19h00, en cas de faible fréquentation, vous avez la possibilité de couvrir votre stand et de partir (nous déclinons toutes responsabilités en cas de vol, de dégâts, etc).
- dimanche 29 novembre 2026 de 10h00 à 17h00.

Aucun départ anticipé ne sera autorisé le samedi (avant 19h00) et le dimanche (toute la journée).

Prix

Afin de permettre à un plus grand nombre d'exposant.e.s d'être présent.e.s, une seule table est accordée par artisan.e.

Le prix pour la location d'une table (dimensions: 180 cm x 80 cm) est de 80 CHF pour les deux jours.

Paielement

Les 80 CHF sont à régler à la réception de la confirmation d'inscription uniquement sur le compte suivant:

Banque Raiffeisen Gros de Vaud
en faveur de Marché de Noël – Sarah Vergères – 1041 Bottens
IBAN: CH81 8080 8003 2277 8383 8

Merci de préciser (dans les commentaires) pour quel artisan.e le paiement a été exécuté.

Inscription

L'inscription devient définitive dès la réception de la confirmation écrite de la part des organisateurs et sous condition d'avoir accepté le contenu du présent règlement et d'avoir payé le prix de la location de la table.

L'organisateur se réserve le choix exclusif des exposants qui seront retenus.

En cas notamment d'absence ou d'empêchement de la part de l'exposant ou d'annulation par l'organisateur, la finance d'inscription ne sera pas restituée cela à titre de remboursement des frais liés à l'organisation du Marché de Noël (location de la salle, impression et envoi des flyers, etc).

Infrastructures

Lieu du marché: Salle polyvalente de Bottens (Route de Lausanne).

Les organisateurs mettent à disposition la table et deux chaises par stand.

Les stands seront répartis tout le long d'un parcours à l'intérieur de la grande salle.

Artisanat

Nous souhaitons que les articles présentés soient faits main et que l'artisan.e soit lui-même sur place.

Nous nous réservons le droit de refuser l'exposant.e si les conditions demandées ne sont pas respectées ou n'ont pas été discutées avant le marché.

Une sélection des artisan.e.s se fera en fonction de l'artisanat présenté et afin de proposer un maximum de diversité aux visiteurs.

Artisan.e.s

- Les exposant.e.s sont invités à s'installer le samedi matin dès 8h00 et à démonter le dimanche soir dès 17h00.
Chaque exposant.e aidera, si besoin, à ranger les tables et les chaises qui lui ont été mises à disposition.
- La vente de nourriture et de boissons en concurrence avec la buvette du marché est interdite.
- Chaque artisan.e s'engage à respecter la législation en vigueur relative à chaque produit qu'il met en vente.

- Chaque exposant.e est tenu.e d'apporter son matériel pour la décoration de son stand. Un effort devra être apporté par les exposants pour aider à créer l'ambiance de Noël.
- Chaque artisan.e offre un lot pour la tombola (parmi ses créations). Valeur: 10 francs ou plus. A remettre le samedi matin. Ce montant vient en sus des frais de location de la table.
- Veuillez nous indiquer vos besoins en électricité. Merci de vous munir de votre propre matériel (rallonges, dérouleur, luminaires, etc.). Les emplacements ne sont pas nombreux, nous vous recommandons donc de prendre une décoration sans besoin en électricité. De même, les participants qui prennent du matériel électrique (rallonges, dérouleur, luminaires, etc) s'engagent à prendre du matériel conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur actuellement. L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'utilisation d'un dispositif si celui-ci s'avère manifestement dangereux. De même, tout câble électrique devra être soigneusement scotché au sol afin d'éviter d'éventuelles chutes.
- Chaque artisan.e est responsable de la sécurité de son matériel. En cas de départ anticipé le samedi soir, l'exposant.e est tenu de couvrir son stand. Aucun dispositif de surveillance spécifique n'est mis en place par l'organisation (p.ex surveillant de nuit) et tout ce qui est laissé sur place par l'exposant est sous sa seule responsabilité.

Mesures de sécurité

- Tout objet dégageant de la chaleur est strictement interdit sur le stand (bougies, réchauds ou autre). Seules les lumières à piles ou électriques (selon les possibilités) sont autorisées.
- Aucun objet lourd et susceptible de tomber sur les visiteurs ne sera placé à l'avant du stand.
- Tout matériel devra être mis en place de façon à ce qu'il ne fasse pas encourir de risque à un tiers (chute par exemple).

Responsabilités

Les objets exposés demeurent sous l'entière et unique responsabilité de leur propriétaire. A ce titre, l'exposant peut souscrire une assurance couvrant les objets exposés (assurance chose). L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour des litiges tels que vols, casses, feu, fumée, inondation ou autres détériorations.

L'exposant.e est tenu de souscrire à ses propres frais toutes assurances couvrant les risques que lui-même, son personnel, son matériel peuvent faire encourir à des tiers (assurance RC).

Acceptation du présent règlement

La signature du bulletin de pré-inscription vaut acceptation formelle des présentes conditions du marché de Noël.

L'organisateur fera respecter le présent règlement et se réserve le droit de faire quitter de la manifestation tout exposant.e qui enfreint ce dernier, sans aucun remboursement ou indemnité.

Contacts et retour des inscriptions

Vergères Sarah et David

Rue de la Maison de Commune 1

1041 Bottens

téléphone : +41 79 728 66 73 (Sarah)

+41 79 358 43 45 (David)

e-mail: marchedenoeldebottens@bluewin.ch

Dans l'attente de vos prochaines nouvelles, nous vous prions de recevoir, Chères artisanes, Chers artisans, nos meilleures salutations.

Fait à Bottens, mai 2026